

**MAIRIE DE DOGNEVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2020**

**A HUIS CLOS**  
(Pour raison sanitaire)

**ORDRE DU JOUR**

- \*Budget lotissement « Les Prés »
- \*Indemnité du Percepteur
- \*Indemnité du Régisseur
- \*Adhésion au SMIC
- \*Informations diverses

**Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :**

**Absents excusés :**

Mme WEIGEL Martine qui donne pouvoir à M. Antoine ROTH  
Mme FORTERRE Laurence qui donne pouvoir à M. Frédéric METZ

**Secrétaire de Séance :** Mme Anna FALIGUERHO

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler concernant le compte rendu en date du 25 novembre dernier.

- **1- BUDGET LOTISSEMENT « LES PRES »**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante le projet de lotissement « Les Prés ».  
Un budget a été créé avec l'intervention de la Trésorerie de Thaon les Vosges et un tableau explicatif a été présenté.

Après avoir répondu aux questions posées, **Il est procédé au vote du budget de la façon suivante :**

**Budget Lotissement « Les Prés » :**

|  |          |                     |
|--|----------|---------------------|
| <b>DEPENSES et RECETTES FONCTIONNEMENT</b>   | <b>:</b> | <b>510 691.57 €</b> |
| <b>DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>:</b> | <b>244 446.02 €</b> |

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.  
Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

**Le Budget Primitif Lotissement « Les Prés » est voté par :**      **12 voix Pour - 3 voix Contre**

- **2- INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante que chaque année le percepteur présente une demande d'indemnité comptable. Après renseignement pris auprès de Madame MOREL MIROT Fanny (Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances de Thaon les Vosges), elle précise que cette indemnité est supprimée à compter de 2020.

- **3- INDEMNITE DU REGISSEUR**

Le Conseil Municipal fixe à 110 € l'indemnité de conseil due au Régisseur pour l'année 2020.

**Vote : 15 voix pour**

- **4- ADHESION AU SMIC**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier du SMIC informant des demandes d'adhésions suivantes :

- Villouxel (canton de Neufchâteau)
- le Syndicat intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt)
- Le Syndicat scolaire de Bocquegney – Gorey – Hennecourt (canton de Dompierre)
- Le Syndicat des Sources de Steaumont (canton de Bruyères)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable aux demandes d'adhésion précitées.

**Vote par : 15 voix POUR**

- **- INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe :

- Que la commission de contrôle des listes électorales représentée par Mme Noëlle BALSON, Mr Jean Marie BECHERT, Mr Christophe BOUGEOIS, Mme Laurence FORTERRE, Mme Martine WEGEL doit se réunir prochainement afin de statuer sur les inscriptions et les radiations de l'année écoulée.
- De la reprise des activités et réunions en visio-conférence du « Conseil des jeunes ».  
Pour rappel, les actions avaient dû être stoppées au mois de février en raison de la crise sanitaire.
- Que la CAE a accordé une subvention de 200 euros à 3 administrés pour l'achat d'un vélo électrique.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur DOUTRES Bernard pour lecture de quelques DPU.

Madame le Maire remercie l'Assemblée délibérante.

**La séance est levée à 10h50**

---

**Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 27 novembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.**

**A DOGNEVILLE, le 16 Décembre 2020,**

**Le Maire,**

**Mireille CLAUDE PITET**